

**Madame ou Monsieur le Maire**

Dossier Suivi par :

Cyril CUDEL Tél : 04 67 15 70 85  
Bernard MOESON Tél : 04 67 15 70 48  
Mèl : DR34-DEM@insee.fr

Montpellier, le 10 janvier 2020  
N°2020\_963\_DR31-SES34

Objet : Enquête Statistique sur les Ressources et les Conditions de Vie (SRCV) 2020

Madame, Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise du 3 février au 18 avril 2020 une enquête sur les ressources et les conditions de vie.

L'enquête est réalisée sur un échantillon d'environ 16 000 logements ordinaires. Certains d'entre eux se situent dans votre commune. Les ménages qui y habitent sont interrogés par un enquêteur ou une enquêtrice de l'Insee, muni(e) d'une carte officielle. Ils sont prévenus individuellement par lettre et informés du nom de l'enquêteur ou de l'enquêtrice.

Les réponses fournies lors des entretiens restent confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation. Elles servent uniquement à l'établissement de statistiques.

Le travail de l'enquêteur ou de l'enquêtrice serait facilité par une annonce soit dans votre journal d'informations municipales, soit par affichage public ou par voie de presse. À cet effet, l'Insee met à votre disposition un kit de communication. Son contenu est détaillé en pièce jointe.

Si quelques administrés inquiets ou réticents s'adressaient à vos services, je vous serais obligée de veiller à ce que le meilleur accueil leur soit fait pour qu'ils soient renseignés.

Des informations relatives à l'enquête et à son calendrier sont disponibles sur le site internet de l'Insee : <https://www.insee.fr/fr/information/4230346>.

Les préfetures, les gendarmeries et les autorités de sécurité publique, sont également avisées

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice régionale



Caroline JAMET

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Elle a obtenu le visa n° 2020A011EC du Ministre de l'économie et des finances, valable pour l'année 2020 – Arrêté en cours de parution.

Cette enquête est obligatoire. En cas de défaut de réponse vous pouvez être l'objet de l'amende prévue à l'article 131-13 du code pénal.

Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Insee. Ces réponses ainsi que les données obtenues par appariement seront conservées durant 5 années au-delà de la dernière année d'interrogation. Leur usage et leur accès sont strictement contrôlés et limités à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche.

Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'appliquent à la présente enquête.

L'Insee est seul destinataire des données identifiantes (nom et coordonnées), ainsi que les Archives de France, conformément aux dispositions de l'article L, 212-4 du code du patrimoine. Les données d'identification seront conservées par le service producteur pendant la durée du panel, soit 4 ans.

Les personnes enquêtées peuvent exercer un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de limitation de traitement pour les données les concernant pendant la période de conservation des données d'identification. Ces droits peuvent être exercés auprès de l'Insee, que vous pouvez contacter à l'adresse figurant au bas de cette lettre. Le délégué à la protection des données pour cette opération est M. le chef de la Délégation aux systèmes d'information (DSI) que vous pouvez contacter au Ministère de l'économie et des finances à Bercy (139 Rue de Bercy, 75012 Paris). Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Cnil.



! ise " dis#osition d\$un %it de co& &unication #our acco&#agner l\$enquête " SRCV ( 2020

Pour informer les ménages sélectionnés et les inviter à répondre au questionnaire, l'Insee a mis en place une campagne de communication qui met l'accent sur l'utilité de cette enquête, et vous propose un kit de communication.

)e %it co&#rend :

- une page spécifique décrivant cette enquête sur Insee.fr
- 2 bannières au format différent : carré (800 px) & rectangulaire (573\*90 px)
- une affiche au format A3
- un programme de tweets
- une brève présentation de l'enquête

\*ous ces su##orts sont téléc+argeables d, s le - jan. ier 2020 " #artir de la #age dédiée sur /nseeMr : <https://www.insee.fr/fr/information/4230346> 2

Nous vous suggérons, pour le site internet de votre collectivité :

1. d'insérer une banni, re sur votre site, faisant ainsi la promotion de cette enquête ;
2. de mettre le lien URL sur cette bannière, vers la #age dédiée " l\$enquête " SRCV ( sur /nseeMr <https://www.insee.fr/fr/information/4230346> 2
3. de reprendre les contenus de cette présentation de l'enquête si vous souhaitez écrire un article sur .otre site ;

Vous pouvez #ublier un article dans .otre journal local en reprenant la présentation de l'enquête ou en vous en inspirant.

)\$a1lic+e au format A3 pourrait être apposée à l'accueil de votre mairie. Vous pouvez l'imprimer si vous le souhaitez, à partir du PDF téléchargeable sur la #age dédiée du site /nseeMr

Et, si vous avez un compte Twitter, nous vous proposons une série de tweets à diffuser selon le calendrier de l'enquête, soit avec un lien vers la page dédiée sur Insee.fr, soit avec le visuel de l'enquête (Cf. images des bannières fournies).

L'Insee vous remercie de vos efforts pour accompagner la réussite de l'enquête SRCV.

*Si vous rencontrez des difficultés dans l'utilisation de ces outils, n'hésitez pas à nous contacter par email : [communication-institutionnelle@insee.fr](mailto:communication-institutionnelle@insee.fr)*

